

Procès-Verbal
conseil municipal
du 13 janvier 2023
à la mairie de Chichilianne

Patrick Beaufile	A	Franck Beaume	P	Jacqueline Bonato	P
Jean-Noël Bouvier	P	Marie-Pierre Joubert	P	Daniel Martin	P
François Sroczynski	P	Claude Trincat	P	Eric Vallier	P

P = présent ; E = excusé ; A = absent ; I = invité

Public : 2 personnes

Pouvoir : Patrick Beaufile à Daniel Martin

Début de la réunion : 9h00 - Fin de la réunion : 11h40

Validation du précédent Procès-Verbal (2 décembre 2022)

Interventions en amont du conseil municipal – ADMR de Clelles

Anne Gachet (Co-présidente) et Franck Maurice Laforge (Président) interviennent aujourd'hui pour présenter les ADMR (*) et SSIAD (*) sur territoire du Trièves (Monestier de Clermont, Clelles et Mens), mais surtout pour leur Association AMMR du Mont Aiguille (basée à Clelles) qui fait partie du réseau ADMR.

Le but de cette présentation aux élus des communes du territoire étant de défendre la profession (mieux payée depuis le covid), la reconnaissance, un travail d'équipe (hommes et femmes), une autonomie, mais surtout le besoin en bénévoles.

En effet, actuellement, environ 1 000 demandes (> 75 ans), et un prévisionnel de plus de 2 500 demandes dans les 20 ans. Et très peu de bénévoles.

Les services proposés par l'association : livraisons de repas, ménage, repassage, services pour personnes en situation de handicap ou avec une pathologie, services pour les seniors. Plus connue pour les aides aux ménages initialement, les auxiliaires de vie peuvent intervenir les personnes ayant des problèmes cardiaques, des pertes d'autonomie, des accidents vasculaires cérébraux (AVC), donc (en plus du ménage) mise en place d'un accompagnement dans la vie de tous les jours, socialement également.

Pour tous les soins médicaux, les ADMR travaillent en collaboration avec les SSIAD (*) (services de soins infirmiers à domicile). Les SSIAD interviennent à domicile pour dispenser des soins aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap. Ils contribuent à accompagner les personnes à leur domicile. Leurs interventions sont prises en charge par l'Assurance maladie. Elles se font sur prescription médicale.

La politique actuelle : vieillir à domicile, d'où l'importance de la mise en valeur du métier.

L'association portée par trois personnes actuellement, comprend 15 salariés scindés en deux pôles. 3 salariés pour le pôle administration pour notamment la comptabilité et la gestion des plannings, et 12 salariés pour le pôle intervention auxiliaires de vie.

Il est à noter que c'est une des rares associations à avoir ce fonctionnement (deux pôles) et surtout, une des salariés travaille dans les deux pôles, ce qui permet de rester sur la réalité du terrain notamment pour la gestion du planning et donc de connaître les besoins des demandeurs. (Nota : le pôle administration est entièrement financé sur les fonds propres de l'association).

L'association, qui compte entre 70 et 100 dossiers avec une hausse constante, est à la recherche de bénévoles mais également de salariés (salaire entre 1 700 et 1 800 pour un temps plein, les temps partiels sont aussi les bienvenus). Pas de diplôme nécessaire, une formation pourra être suivie.

(*) Liens internet pour plus de détails.

Association du Mont Aiguille : <https://www.admr.org/associations/ass-ammr-du-mont-aiguille>

ADMR : <https://www.admr.org/>

SSIAD : <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/vivre-a-domicile/beneficiaire-de-soins-a-domicile/les-ssiad-services-de-soins-infirmiers-domicile>

En amont du conseil, une délibération supplémentaire est proposée.

Ordre du jour :

Délibérations :

1. Division parcellaire
2. Annulation du partage produit de la taxe d'aménagement

Divers

- A. Vœux / Galette
- B. Salle polyvalente : révision du contrat
- C. Demande de Notre Dame d'Esparron : travaux à l'église
- D. Demande des Archers du Mont Aiguille
- E. Divers

Délibérations

1 – Division parcellaire de Eric Vallier

Eric Vallier étant concerné, il ne prend pas part à la délibération.
Le suivi du dossier et la signature sont donc donnés à Daniel Martin et Patrick Beaufiles.

*Délibération adoptée à l'unanimité des votants
Eric Vallier ne votant pas.*

2 – Annulation du partage produit de la taxe d'aménagement

Pour rappel :

Les modalités de partage du produit de la taxe d'aménagement entre la commune et la CdC du Trièves concernent 1% du produit annuel de la taxe perçue par la commune.

La CdC du Trièves a en charge deux compétences : l'école et la taxe d'aménagement, soit 2% (1% par compétence).

Pour information, la taxe d'aménagement va être traitée par les impôts et non plus par la DDT (pour simplification et clarté...).

Initialement le partage était obligatoire, mais il devient facultatif.

Le Conseil Municipal annule donc la délibération prise au conseil municipal du 2 décembre.

Pas de partage.

Délibération adoptée à l'unanimité

Divers

A. Cérémonie vœux du Maire

A l'occasion des vœux du Maire, il sera remis la Marianne du Civisme (récompense suite au fort taux des votants lors des dernières élections).

Puis discours par M. le Maire, les Adjointes et les Elus.

Intervention de l'école : (lectures ?) et atelier de confections des galettes pour la cérémonie.

Partage des boissons et des galettes confectionnées pas les enfants

B. Salle polyvalente : révision du contrat

Il est nécessaire de rajouter un paragraphe concernant la sécurité, sur le contrat de location, et de faire un inventaire concernant la vaisselle mise à disposition.

Dossier à suivre. Suivi Jacqueline Bonato et Claude Trincat

C. Demande de Notre Dame D'Esparron : travaux à l'église

Suite à des chutes de pierres, un périmètre de sécurité a été installé interdisant l'entrée par l'accès principal de l'église, sous le porche.

Par courrier, la Paroisse Notre Dame d'Esparron s'interroge sur l'accessibilité de l'église pour les futures cérémonies et l'accessibilité au panneau d'informations paroissiales se trouvant sous le porche.

Dossier suivi par Daniel Martin.

Après un premier état (visuel) des lieux fait par les employés communaux et la commission travaux de la commune, un devis a été fait pour l'intervention de professionnels afin de faire les réparations nécessaires. Des travaux seraient envisageables pour fin février.

En attendant, un « porche » de protection (rigide) va être installé dans l'attente des travaux, permettant ainsi la liberté d'accéder à l'église par son entrée principale.

D. Demande des Archers du Mont Aiguille

Suite à la demande de l'association d'avoir un local fermé afin de sécuriser l'accès au matériel de l'association, une proposition a été faite d'utiliser les douches (qui ne servent pas), au foyer multi-activés à Richardière.

Pour ce faire, la convention entre la mairie et l'association doit être étudiée pour le prêt de ce local.

Dossier toujours en cours, suivi par Franck Beaume et Jacqueline Bonato.

E. Divers

Caméra Foyer de ski de fond

Une caméra va être mise en place afin de surveiller l'enneigement pour permettre aux employés municipaux d'intervenir le cas échéant.

Dossier suivi par Jean-Noël Bouvier :

Une proposition pour une caméra dont le coût est d'environ 500 € pour une surveillance ponctuelle à l'instant T (pas d'enregistrement prévu à ce jour, mais possibilité de le faire si on rajoute un disque dur). Maintenance et garantie 3 ans.

Cette dépense rentre dans le budget fonctionnement (pas de délibération nécessaire).
Tous pour l'achat.

Décorations de Noël

Dossier suivi par Jean-Noël Bouvier.

Quelques décorations lumineuses sont tombées en panne. Doit-on les changer ?

C'est l'époque des soldes, si on décide d'améliorer le parc des décorations, afin de profiter au mieux des bas tarifs, les achats doivent être faits maintenant. De plus, depuis le début de notre mandat, nous n'avons pas fait de dépenses sur ce poste.

Proposition est donc faite pour 1 000 € d'achat.
Tous pour ce montant.

Demande de l'association Alia

L'association est basée à Echirrolles pour son siège, mais agit principalement sur Chichilienne. Son but : développement, organisation, promotion et réalisation d'activités de formations, dans le cadre du développement personnel, du mieux vivre ensemble, des lettres et des arts ; la création, la réalisation et la promotion de spectacles ; toutes autres activités annexes ou connexes nécessaires et ou concourant à la bonne réalisation de l'objet.

L'association demande une aide concernant la location de la salle polyvalente.
Bien que son siège ne soit pas sur la commune, il sera donc proposé le tarif pour les associations locales.

Electricité :

Une facture de 54 000 € (cinquante quatre mille euros) est parvenue à la mairie pour la consommation de l'église (ancien compteur, pas de linky à ce jour).

Contacts sont pris avec les entités (ENEDIS, EDF), études des factures....

Des décisions seront prises en fonction des résultats de l'enquête (notamment une proposition est faite pour faire payer le chauffage tout comme pour la salle polyvalente).

Le dossier, suivi par Jean-Noël Bouvier, est en cours.

Ruisseau des Ruines

Remis à l'ordre du jour. Echange JM Denier, suite à l'achat de parcelles à côté par la commune (terrain Bonnet), JM Denier est OK et en plus propose le terrain 'Beau Bois » 400 € à la commune.

Tous OK

Chemin de la liberté

Dossier suivi par François Sroczyński

Pour la commémoration de 2024, le groupe de travail faire une proposition de faire une exposition sur 2 ans à Mens avec un « éclatement » sur d'autres communes, avec la possibilité de faire des animations, non seulement autour de l'histoire, mais également de trouver le sens (fil rouge), ce qui serait la thématique.

Il est à noter une belle dynamique de l'équipe.

Prochaine(s) réunion(s)

Il est prévu un conseil municipal : Jeudi 17 février 2023 à 9 h en salle du Conseil Municipal

Compte-rendu

Etabli par Marie-Pierre Joubert et Franck Beaume

Validé au Conseil Municipal

Contre : C. TRINCAT (Absent)

Abstention :